

**PAPY
ÉTAIT-
IL UN
NAZI?**

**KOEN AERTS
DIRK LUYTEN
BART WILLEMS
PAUL DROSSENS
PIETER LAGROU**

**SUR LES TRACES
D'UN PASSÉ
DE GUERRE**

Racine

www.lannoo.com

Enregistrez-vous sur notre site Internet et nous vous enverrons régulièrement une lettre d'information sur nos nouvelles publications et des offres exclusives.

Rédaction : Koen Aerts, Dirk Luyten, Bart Willems, Paul Drossens, Pieter Lagrou
Avec les contributions de : Jonas Campion (Université catholique de Louvain/U. Lille 3 SHS), Helen Grevers (Vredescentrum vzw), Els Herrebout (Rijksarchief Eupen), Filip Strubbe (Algemeen Rijksarchief Brussel), Lawrence Van Haecke (Fort van Breendonk), Nico Wouters (Rijksarchief-CegeSoma-UGent).

Couverture : Studio Lannoo

Mise en page : Keppie & Keppie

Cartographie : Peter De Bock; Sven Vrielinck et Torsten Wiedemann,
Vakgroep Geschiedenis, UGent

Traduit de néerlandais par Lucie Testelmans

© Uitgeverij Lannoo nv, Tielt, 2017

D/2017/45/604 – ISBN 978 94 014 4819 2 – NUR 680

Tous droits réservés. Aucun élément de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans une banque de données ni publié sous quelque forme ce soit, soit électronique, soit mécanique ou de toute autre manière, sans l'accord écrit préalable de l'éditeur.

Sommaire

Avant-propos	9
Sans détour vers le passé	13
<u>PREMIÈRE PARTIE</u>	17
1 — Plus jamais ça – La répression de la collaboration avec l'ennemi	19
Le paradoxe de la tolérance en pratique	19
Qui sont les complices de l'ennemi ?	20
Comment se passe la répression ?	27
2 — Collaboration et répression : un belgicisme	33
Un dédale terminologique	33
Trois juges : le secteur privé, la rue et l'État	35
Les leçons du passé	40
La base légale de la répression : quatre formes de collaboration	44
À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ?	53
Un régime en crise, un système juridique en mouvement	58
Nombre de suspects, de prisonniers, de condamnés et de sanctionnés	61
Les quatre visages de la répression d'État	65
3 — Le droit pénal dans les tribunaux	69
Ressort et compétence	69
Classement sans suite, non-lieu ou poursuite	69
La jurisprudence et le taux de la peine ne sont pas une science exacte	73
Répartition géographique des condamnations	76
Répartition géographique des types de collaboration	78

4 — La piste extérieure du droit pénal : sanctions, mesures et exclusions supplémentaires	87
Déchéance de nationalité	87
Dommages-intérêts alloués à l'État belge et impôt spécial	88
Épuration civique	89
Épuration administrative, exclusions et certificat de civisme	90
5 — Le bilan et l'impact individuel	93
Un État de droit désorienté	93
La durée de la répression d'État : une vaste politique de réparation individuelle	99

DEUXIÈME PARTIE 109

1 — Qui sait chercher trouve	111
Orientation : comment naviguer vers les bonnes sources ?	111
Lieu : quelles archives pour quelles sources ?	116
Coordonnées : comment y accéder ?	121
2 — Condamnés et non-condamnés	127
Justice militaire	127
Police judiciaire près l'auditorat militaire	134
Certificats de civisme	137
Commissions d'appel provinciales en matière de certificat de civisme	140
Archives locales	144
Haut-Commissariat à la Sécurité de l'État	148
Commissions consultatives	150
Prisons et centres d'internement	155
Tribunaux de première instance	163
Cours d'appel	167
Épuration administrative dans les départements ministériels et les organismes parastataux	169

Épuration administrative des élus et des fonctionnaires provinciaux et communaux	173
Épuration interne de la gendarmerie	178
Service de l'indigénat	181
Police des étrangers	186
Situation particulière des cantons de l'Est	191
Juges des enfants	200
Établissements d'éducation de l'État	204
3 — Condamnés	209
Service de la libération provisoire et conditionnelle	209
Service de la rééducation, du reclassement et des tutelles	214
Service des grâces	218
Office des séquestres	224
Administration de l'Enregistrement et des Domaines	228
Chambres des mises en accusation	233
4 — Une bibliographie raisonnée	237
L'arbre qui cache la forêt	237
Image et souvenir	240
Synthèse	242
Études partielles	243
Juridique	246

ANNEXES 249

Chronologie	251
Base légale de la répression de la collaboration	259
Additions et modifications à la législation	265
Index	269

Avant-propos

Depuis plus de dix ans, ceux qui, historiens et archivistes, se penchent, sous l'angle professionnel, sur l'histoire de la répression de la collaboration à l'issue de la Seconde Guerre mondiale sont confrontés aux demandes de centaines de citoyens à la recherche d'informations sur le passé de guerre de leurs parents, grands-parents, oncles ou tantes. Les mêmes questions parfaitement légitimes resurgissent lors de chacune de ces démarches : « Disposez-vous d'informations ? », « Où peut-on les trouver ? » et « Quelles démarches entreprendre pour y avoir accès ? »

La pertinence sociétale de ces questions est évidente. Mais offrir une réponse claire l'est nettement moins. Tous ceux effectuant des recherches sur ce passé de guerre sont appelés à bien s'y préparer, en recherchant les publications de référence sur le contexte sociétal au sens large ainsi que sur le cadre légal en vigueur, mais aussi et surtout en prenant connaissance des sources susceptibles de fournir des informations essentielles permettant de répondre à un large spectre de questions.

Que l'on ne s'y trompe pas, aujourd'hui comme hier, les Archives de l'État restent profondément attachées à la démocratie et à l'État de droit, et sont conscientes du rôle crucial des archivistes en matière de défense de ces valeurs essentielles. Quelles qu'en soient les raisons, la collaboration avec le régime nazi ne peut être excusée et se doit d'être condamnée en fonction des actes posés. Dans le cadre du devoir de mémoire et du droit de savoir, la mission des Archives de l'État consiste à faciliter l'accès aux sources et, surtout, à les contextualiser afin d'éviter les erreurs d'interprétation.

Cette publication a pour ambition d'être une aide à la recherche, un « guide de voyage historique » permettant à l'utilisateur de trouver sa route dans le labyrinthe des sources d'information. Ce guide répond au besoin d'accéder à des informations significatives, correctes et complètes sur la période de la répression. L'intention de ses auteurs n'est pas seulement de toucher les descendants de personnes confrontées aux conséquences de cette

politique de répression. Cette publication est également destinée à d'autres utilisateurs : chercheurs spécialisés en histoire locale, généalogistes, journalistes, magistrats, historiens du droit et bien d'autres.

Ce travail rendra des services à de multiples égards. Il s'agit avant tout d'un instrument de recherche au sens littéral du mot. Le questionnement et les différentes pistes envisageables y occupent une place centrale. Ensuite, la description des sources disponibles se veut approfondie. Aucune question classique – « qui, où, quoi, comment ? » – ne reste sans réponse.

Tous les aspects des sources d'informations sont abordés : le contexte politique, institutionnel, juridique et administratif à l'origine de la constitution de ces fonds (producteurs d'archives, auteurs, destinataires, procédures, etc.), leur contenu (questions relatives à la nature des faits évoqués dans les sources), leur valeur documentaire, leur présentation, leurs possibilités et leurs limites, la terminologie mise en œuvre, les concepts juridiques ainsi que les abréviations – le « jargon » – mentionnés dans les sources, mais aussi le lieu de conservation et les modalités de consultation.

Une troisième raison justifie l'édition de cette publication. C'est la première fois qu'une équipe d'experts issus d'horizons professionnels différents – chercheurs académiques et représentants d'institutions de conservation et de recherche – œuvrent conjointement pour associer les perspectives actuelles de la recherche scientifique sur les différentes formes de répression de la collaboration et une étude des sources accessibles, tout en proposant une série de stratégies permettant de lancer sans tarder les recherches. Cet exercice passe en revue les sources bien connues, mais également celles qui le sont moins. Les sources constituées par les institutions nationales (la justice militaire ou les institutions relevant du ministère de la Justice comme les prisons ainsi que les centres d'internement, mais aussi le ministère des Finances) sont prises en compte, au même titre que les archives des cours et tribunaux.

Les auteurs de cette étude ont, en outre, été très attentifs à la clarté de la mise en page : illustrations et légendes, cartes, statistiques, graphiques et références bibliographiques de qualité enrichissent et contribuent à la lisibilité du texte, tout en incitant à d'autres réflexions et recherches.

Mes remerciements sincères s'adressent à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette publication, qui n'aurait sans doute jamais vu le jour sans la persévérance et l'enthousiasme de Koen Aerts (UGent), ni l'implica-

tion de l'équipe chargée de sa rédaction finale : Pieter Lagrou (ULB), Bart Willems, Dirk Luyten et Paul Drossens (Archives de l'État).

Bien entendu, il faut également remercier les auteurs des textes et des légendes ainsi que ceux qui se sont chargés du traitement des images, de la traduction et de la relecture des textes.

Enfin, je voudrais associer à ces remerciements les éditeurs Lannoo et Racine pour leur appui et leur confiance en cette « entreprise ». Cette coopération entre les deux maisons d'édition a permis de rendre simultanément accessibles les versions française et néerlandaise. Je suis convaincu que cet ouvrage constituera la réponse à maintes questions souvent posées et qu'il incitera à mener davantage de recherches.

Karel Velle

Archiviste général du Royaume

Sans détour vers le passé

« Papy était-il un nazi ? » Hésitant, avec une légère appréhension, Marc réitère sa question : « Ma mère sait juste que son père a été emprisonné après la guerre. Elle n'était pas encore née et le sujet n'a jamais été abordé. Maintenant qu'elle est elle-même grand-mère, elle cherche des réponses. Et moi, j'aimerais l'aider à les trouver. Papy était-il un nazi ? » Il faut le reconnaître, cette pensée fait froid dans le dos. De nazi à Adolf Hitler, il n'y a qu'un pas. Personne n'aime à imaginer son grand-père, sa grand-mère, son père, sa mère, son oncle ou sa tante de ce côté de l'histoire. Si la question est limpide et légitime, y répondre s'avère souvent bien plus compliqué.

La collaboration avec l'occupant allemand a pris différentes formes et intensités et est, par là même, complexe. Il n'existe aucun instrument de mesure absolu qui puisse déterminer le degré de collaboration. Ainsi, les légionnaires wallons, tels qu'illustrés en couverture de cet ouvrage, ne sont d'ordinaire pas les complices directs de la Gestapo. Le rôle des gardiens d'usine n'est pas le même que celui des gardiens de Breendonk ou des infirmières au service de la Croix-Rouge allemande (ou *Deutsches Rotes Kreuz*, DRK). L'affiliation à un mouvement tel que Rex ou le *Vlaams Nationaal Verbond* (VNV) n'a pas la même signification qu'un engagement actif dans l'une des nombreuses formations paramilitaires. Le simple partage d'une attitude proallemande ne peut être comparé à la production industrielle d'uniformes pour la Wehrmacht. Certains bourgmestres de guerre font obstruction aux ordres de l'administration militaire, tandis que d'autres s'empressent, au contraire, de les exécuter. Il en va de même pour le fervent « chasseur » de Juifs, la meneuse d'une organisation de jeunesse collaborationniste, l'aide de cuisine au sein d'une caserne militaire ou la secrétaire communale qui transmet les noms de la population masculine pour le travail obligatoire : les motivations, les expériences et les conséquences de l'engagement de chacun varient fortement.

Dans la réalité historique, la collaboration type n'existe pas. La collaboration avec l'Allemagne nazie se décline dans toute une gamme de

teintes et de nuances de noir et de gris. Cet ouvrage aide à mettre en couleur cette diversité, tant le décor que la scène à l'avant-plan. Il apporte les touches du contexte, sans jugement moral, mais bien à l'aide d'informations concrètes sur le contexte et le parcours individuel de la répression judiciaire, source incontournable pour étudier la collaboration. Plusieurs décennies après les événements, alors que les derniers témoins disparaissent peu à peu, les sources disponibles suffisent pour répondre à une série de questions : quelle est l'accusation ? Quel est le verdict ? Quelles sont les éventuelles sanctions et conséquences ?

Grâce à l'aide reçue, Marc finit par découvrir ce qu'il veut savoir. Son nom est un pseudonyme. Il est l'un des nombreux enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants qui sont quotidiennement à la recherche de leur passé. Des centaines de milliers de Belges grandissent à l'ombre jetée par les années 1940. Des vagues soupçons aux faits établis, le passé familial compte souvent autant de récits et de versions qu'il n'existe de descendants.

Plus de septante ans après les faits, la question de la collaboration résonne encore aux quatre coins du pays. Plus encore, le nombre de demandes de précisions et d'explications est en perpétuelle augmentation. Au fil du temps, les acteurs clés disparaissent et le tabou s'effrite, l'occasion pour les descendants de déterrer leurs propres racines à la recherche de la vérité. Pour nombre d'entre eux, le décès des (grands-)parents est l'événement déclencheur qui les pousse à se plonger enfin dans ce passé familial souvent occulté.

La recherche de ce passé ne se fait pas sans encombre. La guerre suscite toujours l'émoi, tant au niveau individuel qu'au niveau sociétal. Dans ces deux dimensions, il convient de décrypter de manière objective, au moyen d'archives, cet épisode de l'histoire nationale. Cet ouvrage est né de cette urgence sociale et pressante.

Bien que la Seconde Guerre mondiale soit un sujet particulièrement populaire au niveau de l'édition papier, des émissions de télévision et sur le Net, la quantité des informations disponibles pour comprendre la collaboration et la répression est parfois inversement proportionnelle à leur qualité. Les acteurs de l'époque n'ont cessé de produire des discours pour se justifier ou pour dénoncer. Ils ont souvent confondu écrits historiques et discours politiques, et le lecteur non initié dispose de bien peu de moyens pour faire le tri. Les recherches scientifiques menées au cours des

dernières décennies, sources à l'appui, ont permis de dépasser ces oppositions stériles et d'apporter un consensus largement partagé par la communauté des historiens. L'heure est venue d'en dresser le bilan et de les rendre accessibles auprès d'un large public.

Les nouvelles analyses apportées par les recherches historiques récentes constituent l'objet de la première partie de l'ouvrage. La répression de la collaboration n'est pas seulement un dossier qui se prête à l'instrumentalisation politique, c'est tout d'abord une entreprise judiciaire d'une ampleur inédite et d'une grande technicité. Cet ouvrage a pour ambition de guider le lecteur à travers la législation et la réalité sociale de la répression sous toutes ses formes. Le jargon juridique et le vocabulaire spécifique des professionnels du droit sont décodés afin de rendre ce processus complexe accessible et compréhensible aux non-initiés. C'est la condition même pour pouvoir utiliser les sources, mais aussi pour pouvoir se forger une opinion sur cet épisode en toute connaissance de cause.

La première partie correspond à une introduction générale sur le sujet. Elle offre un examen approfondi de la répression en Belgique, un aperçu des données chiffrées essentielles et définit le cadre interprétatif. Une bibliographie thématique et une liste de la législation la plus pertinente, placées en fin d'ouvrage, permettront aux plus motivés d'approfondir la question.

Les notions et abréviations récurrentes sont reprises dans un index. Une chronologie reprenant les événements et textes juridiques indispensables permet de resituer les étapes cruciales sur une ligne du temps. Ces deux outils servent de repères pour l'utilisation des fiches de sources présentées dans la seconde partie. Cet ouvrage est une forme de boussole permettant de ne pas se perdre dans le labyrinthe apparent des archives. La présentation détaillée de toutes les sources disponibles permet de relier la vue d'ensemble fournie dans la première partie aux aspects pratiques de l'enquête et de les approfondir.

Il existe en Belgique de nombreuses institutions spécialisées qui conservent des sources sur la répression. La recherche et la consultation ne sont pourtant pas toujours évidentes. Comment y accéder ? À qui m'adresser ? À quelles conditions dois-je répondre ? En outre, ces services d'archives possèdent tous une documentation spécifique. Dès lors, comment accéder aux bonnes archives si je veux consulter une source bien

précise ? Et d'ailleurs, quels documents permettront de répondre aux questions que je me pose ? Dernier point, et non des moindres, comment interpréter cette source ? Pour utiliser à bon escient les informations trouvées, il est indispensable de connaître la genèse de la source. Quelle place occupe-t-elle dans l'enchaînement des procédures ? Qui en est l'auteur, quel est son objet et que contient-elle ?

Répondre à toutes ces questions est la meilleure garantie d'une expédition fructueuse. Dès lors, cet ouvrage est conçu dans la perspective de l'utilisateur individuel, afin de permettre une recherche ciblée parmi les sources de la répression de la collaboration après la guerre. Avec ce guide en poche, le lecteur fait un saut dans le passé, sans détour. Il propose un itinéraire personnalisé pour chacun, un chemin à travers les sources et lieux exploitables. Cet ouvrage est donc davantage un guide historique qu'un inventaire d'archives classique ou un recueil académique. La volonté de savoir aboutit souvent à des recherches tous azimuts plutôt qu'à une démarche méthodique, partant d'un aperçu global des sources disponibles. Ce guide sera donc utile aux descendants des collaborateurs, mais aussi aux étudiants, historiens universitaires ou locaux et archivistes. L'objectif est de montrer la voie à tous ces lecteurs, de les informer et de les orienter dans le contexte plus large de cette période.

1

Plus jamais ça – La répression de la collaboration avec l’ennemi

Le paradoxe de la tolérance en pratique

Aucune nation libérée après la Seconde Guerre mondiale n'en a douté : les amis de l'occupant nazi doivent être punis. La question qui se pose à ce moment n'est pas de savoir s'il faut punir, mais bien qui doit payer l'addition et de quelle manière. Quel sera le sort des complices de l'ennemi, des nationaux qui ont aidé l'occupant ? Qui sont-ils et comment les neutraliser afin qu'ils ne puissent pas recommencer ? Ce n'est pas un hasard si, en 1945, le philosophe anglo-autrichien Karl Popper, dans son ouvrage *La Société ouverte et ses ennemis*, pointe du doigt la question du paradoxe de la tolérance comme une contradiction apparente dans un État de droit libéral-démocrate : « Si nous ne sommes pas disposés à défendre une société tolérante contre l'impact de l'intolérant, alors le tolérant sera détruit, et la tolérance avec lui. [...] Nous devrions donc revendiquer, au nom de la tolérance, le droit de ne pas tolérer l'intolérant ». Dans le nazisme, l'intolérance s'exprime sous sa forme la plus atroce : un régime répressif qui prend en otage tout un continent, supprime les libertés et les droits civiques et politiques, construit des camps de concentration et d'extermination, organise la persécution systématique des dissidents et des minorités et envoie à la mort des millions d'innocents sous le couvert d'illusions raciales. Après des années d'occupation, le paradoxe de la tolérance n'est en rien un jeu de l'esprit pour de nombreux pays. Alors que la Libération sonne l'heure de la vengeance, le premier mot d'ordre qui retentit est le suivant : plus jamais ça.



Peu de déportés survivent aux camps de concentration et d'extermination du régime nazi. Ici, quelques prisonniers décharnés de Buchenwald posent après leur libération en avril 1945. (CegeSoma)

Qui sont les complices de l'ennemi ?

La conquête par l'Allemagne nazie de la plus grande partie du continent européen pendant les années 1930 et 1940 ne suscite pas que de l'hostilité. D'aucuns accueillent les apôtres d'un Ordre Nouveau comme des sauveurs. Ils s'engagent immédiatement à leurs côtés et ne voient aucun mal à apporter leur aide à une puissance ennemie. D'autres doutent et cherchent les opportunités. Ils sont prêts au compromis, tentent de bien négocier leur position, finissent après avoir hésité dans le camp de l'occupant ou occupent une fonction particulièrement exposée à ses pressions. Parfois, la collaboration se produit sans intention, se fait de force ou par force majeure, ou encore la prise de conscience arrive trop tard dans l'engrenage de la compromission. Les variantes sur le thème de la collaboration sont infinies. La collaboration avec l'ennemi se résume rarement à une ou deux motivations clairement définies.

La majorité des initiatives, organisations et structures dans lesquelles les citoyens franchissent le pas de la collaboration portent le sceau idéolo-

gique de l'Ordre Nouveau du national-socialisme. Pendant l'entre-deux-guerres, le système parlementaire est de plus en plus contesté. La dépression économique, la crise sociale et les tensions internationales des années 1930 intensifient l'appel, venant principalement de la droite, pour un régime fort et autoritaire sous l'égide d'un dirigeant unique. Dans tous les pays, les désillusions de l'introduction récente du suffrage universel se traduisent par l'essor de partis fascistes et antidémocratiques, comme le *Nationaal-Socialistische Beweging* aux Pays-Bas, le *Nasjonal Samling* en Norvège, le *Parti populaire français* en France ou la *British Union of Fascists* au Royaume-Uni. L'antisémitisme est souvent une partie intégrante de leur idéologie et y fait de nombreux adeptes. Dans les pays où l'Occupation permet à Adolf Hitler de mettre ses projets et ses idées en pratique, les mouvements et militants qui partagent son idéologie saisissent leur chance pour, finalement, réaliser leurs rêves de revanche politique et raciale.

Pour rentabiliser l'occupation de tout un continent, l'Allemagne nazie recherche la collaboration de citoyens qui adhèrent à ses idées. L'objectif est de



Le parti norvégien *Nasjonal Samling* est l'un des nombreux partis antidémocratiques qui voient le jour en Europe dans les années 30. Ces organisations politiques de même idéologie sont pour l'Allemagne nazie de parfaits candidats à la collaboration. (CegeSoma)

façonner en profondeur et de manière durable les territoires conquis conformément à la vision de l'humanité et du monde développée par le national-socialisme. Cela ne peut se faire qu'avec l'aide de forces locales dignes de confiance qui partagent la même idéologie. Il n'y a aucune place pour les élites traditionnelles qui refusent de collaborer. Là où elles sont incontournables ou indispensables pour leur expérience ou expertise, elles seront manipulées et exploitées aux fins de l'occupant. Les partis qui partagent l'idéologie de l'occupant demandent, et obtiennent souvent, de prendre la place des récalcitrants. En excluant les autres partis, ils obtiennent le monopole politique. Dans les associations subordonnées et les activités apparentées, ils éduquent hommes, femmes, adolescents et enfants à l'idéologie totalitaire et à la discipline. Ils constituent une réserve de recrutement disciplinée et ne demandent qu'à prendre la place de mandataires élus démocratiquement avant la guerre et de fonctionnaires destitués ou mis en retraite forcée. Parallèlement, ils présentent leur candidature à des fonctions au sein des nombreuses nouvelles administrations qui – bâties selon le modèle national-so-

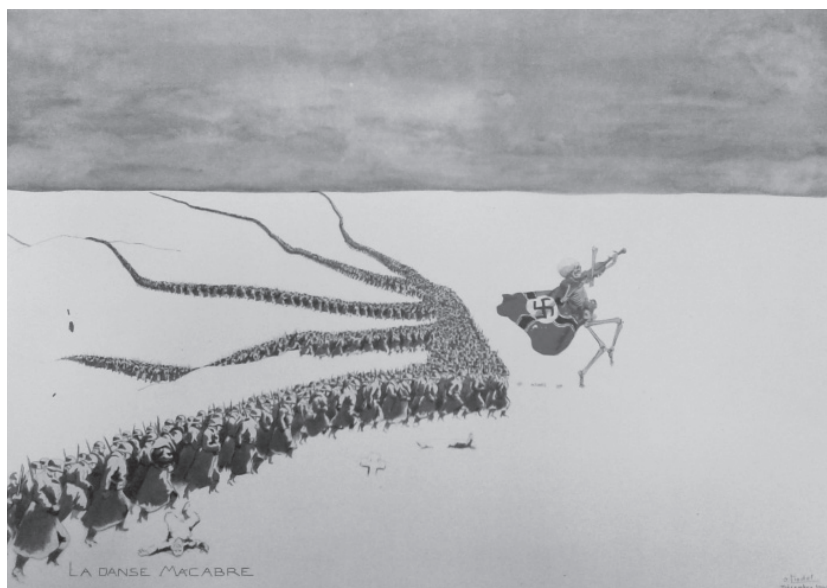


En tant que formation paramilitaire du régime de Vichy en France, la Milice française est le symbole de la collaboration radicale. Ses membres, qui arborent un béret caractéristique, aident les services de police allemands à réprimer violemment la résistance, à traquer les réfractaires et à capturer les Juifs. (CegeSoma)

cialiste – forment les jointures de la structure étatique dictatoriale. Les sympathisants intellectuels, les journalistes et artistes issus des mouvements collaborationnistes prêtent leur talent à la propagande, à la politique de l'information et de la culture de l'occupant. Les entrepreneurs du même acabit voient dans leurs activités lucratives au profit de l'économie de guerre allemande non seulement une opportunité, mais également une mission politique. D'autres sont simplement là par appât du gain et profitent cyniquement des nouveaux rapports de force. Dans leur majorité, les mouvements fidèles à l'occupant obtiennent la liberté de conserver leur propre uniforme, avec ou sans véritables formations (para)militaires et services de police qui veillent, armés, au maintien de l'ordre et exécutent les ordres allemands.

La lutte contre le communisme relève pour certains d'une croisade qu'ils sont prêts à lancer aux côtés de l'occupant. En tant qu'ennemis héréditaires des courants fascistes et nationaux-socialistes, les communistes tirent, eux aussi, profit de la crise démocratique et économique pendant l'entre-deux-guerres. Les partis traditionnels, catholiques en tête, se sentent clairement menacés. Ils craignent le « bolchevisme impie » de Moscou, qu'ils perçoivent comme un grave danger pour l'Église et l'État. Quand, en juin 1941, l'Allemagne dénonce le pacte de non-agression qu'elle avait conclu avec l'Union soviétique en août 1939, la voie est ouverte à un nouveau front anticommuniste. Le recrutement en masse de combattants volontaires pour le front de l'Est est le fruit de l'obsession antibolchevique cultivée dans ces milieux tout au long des années 1930. Dans tous les coins de l'Europe, des milliers de jeunes hommes viennent grossir les rangs des troupes allemandes.

Désireux et convaincus d'appartenir à la « race des seigneurs », la nouvelle alliance est pour certains une évidence. Il s'agit souvent de régions périphériques de l'Allemagne peuplées d'importantes minorités germanophones, comme les Sudètes en Tchécoslovaquie, ou de germanophiles dans des pays et des régions tels que la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas ou la Flandre, qui se croient frères de sang et « aryens » par extension du droit du sol. Sur la base d'idéaux romantiques, d'une rhétorique pompeuse et de stéréotypes raciaux, ils aspirent, avec plus ou moins de succès, à une intégration totale au III^e Reich. Fait assez surprenant, il y a autant d'organisations et de personnes qui servent l'Occupation en adoptant le raisonne-



Quelques mois après le lancement de l'Opération Barbarossa, l'aquarelliste, dessinateur et illustrateur juif Oscar Liedel représente, avec *La Danse Macabre* (décembre 1941), la guerre dévastatrice menée au Front de l'Est. (Bibliothèque royale de Belgique)

ment inverse, qui la voit comme une occasion unique d'arracher leur région du joug des États nations, comme les Oustachis en Yougoslavie, les Ukrainiens ou les habitants des États baltes, qui préfèrent l'Occupation allemande à celle de l'Union soviétique. Contre toute espérance, l'envie expansionniste d'Hitler est évidemment tout sauf un mouvement de libération des peuples. Plus l'engagement aux côtés de l'Allemagne nazie est fort, plus le rêve d'émancipation et d'autodétermination s'éloigne.

La lourdeur bureaucratique du régime d'occupation laisse peu de place à l'initiative personnelle. Une armée de contrôleurs veille à l'application des nombreuses règles. Pour le national-socialisme, la réglementation est un article de foi. Elle régenté tous les aspects de la vie quotidienne, mais est aussi nécessaire pour mettre l'administration et la production économique au service de l'effort de guerre allemand. Par les fonctions existantes ou nouvellement créées, les collaborateurs assument de plus en plus la responsabilité de continuer à faire tourner l'appareil d'occupation, conformément aux nouvelles directives. La collaboration administrative et économique, ainsi que la dénonciation de compatriotes membres de la Résistance, le signalement d'activités prohibées ou la chasses aux Juifs et

aux réfractaires ne se font pas seulement par conviction idéologique, mais également par obéissance excessive aux règles, par profit, par jalousie et bien d'autres raisons personnelles.

L'équilibre est parfois difficile à trouver. Pour empêcher que la situation empire, d'aucuns estiment nécessaire de s'adapter, d'une manière ou d'une autre. Partant du constat que les protestations sont vaines, ils choisissent de s'accommoder et optent pour une coopération minimale comme un moindre mal. Cette attitude puise notamment son inspiration dans le droit international tel que l'établit la Convention de La Haye (1907). Ce traité formalise les droits et les devoirs des autorités d'un pays occupé, tout en ordonnant à l'occupant (art. 43) de respecter les lois nationales : « L'autorité du pouvoir légal ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays ». Du moins, en théorie. Dans la pratique, l'Allemagne nazie offre peu de marge de manœuvre aux citoyens des territoires conquis et viole systématiquement les lois, coutumes, libertés et droits nationaux. Les appréciations quant à la marge de négociation divergent et évoluent au fil de la guerre. Tout le monde n'adopte pas une attitude passive par principe. Soucieux d'orienter le pays à travers l'Occupation, les autorités, entreprises, fonctionnaires et figures d'autorité morale dérogent activement aux lignes de conduite initialement prévues. Cela se fait à la fois inconsciemment et délibérément, par intérêt personnel ou pour toutes sortes d'autres raisons. Il peut tout autant s'agir de céder à la stratégie politique de terreur de l'occupant que d'un engrenage, où fonctionnaires et services responsables se résignent trop vite au scénario d'une nouvelle Europe dominée par l'Allemagne nazie.

Outre les dimensions politico-idéologique et structurelle de la collaboration, on trouve toute une litanie de motivations qui poussent les gens à collaborer avec l'occupant. La collaboration en tant que choix idéologique du national-socialisme est évidente pour de nombreuses personnes. Étant donné qu'il semble, pendant un long moment, que l'Allemagne va remporter la guerre, le calcul politique visant à tirer profit de la nouvelle situation et gravir les échelons entre souvent en jeu. Les motivations qui poussent à la collaboration sont nombreuses et variées : comme choix de carrière, par ambition, pour obtenir une fonction importante, par profit ou encore par

opportunisme. Les dirigeants s'en servent comme tremplin pour assurer ou renforcer la position concurrentielle de leur entreprise. Parfois, la collaboration a même pour origine une évasion, la fuite d'un climat oppressif chez soi, l'occasion de changer de vie, de travail ou de relation. L'occupant a assez de travail à offrir, souvent mieux rémunéré que dans les secteurs traditionnels de l'économie de guerre. Les déçus de tout bord peuvent trouver refuge dans le camp adverse. De même, les envies individuelles, voire caractérielles, peuvent être déterminantes pour faire le jeu de l'occupant : soit d'aventure, fascination pour l'uniforme et l'autorité, goût pour la discipline. Les questions émotionnelles, règlements de comptes, vieilles querelles et drames amoureux sont tout autant d'incitants. C'est souvent la combinaison de plusieurs de ces éléments qui peut expliquer la collaboration : idéologie, psychologie, dynamique de groupe, facteurs sociaux, structures institutionnelles, concours de circonstances, voire coïncidences. Selon la nature et la durée du régime d'occupation, l'éventail de motivations à la collaboration avec l'ennemi s'ouvre ou se referme.

La collaboration est un fait humain universel, largement répandu et de toutes les époques. La Seconde Guerre mondiale ne fait pas figure d'exception. L'agresseur trouve écho auprès d'une partie de la population : l'Allemagne avec ses alliés directs en Europe, en Afrique et en Union soviétique, le Japon pendant sa conquête en Asie. La collaboration avec l'ennemi prend une grande ampleur dans certains pays mais, proportionnellement, elle ne concerne en général qu'une minorité. Une très grande partie de la population regarde de quel côté souffle le vent et s'inquiète avant tout d'avoir du pain sur la table. Sur une échelle mesurant l'engagement pendant l'Occupation, la masse se concentre principalement entre les deux pôles extrêmes que sont la Résistance et la collaboration. La majorité se situe longtemps dans un entre-deux, entre hésitation et prudence, sans sympathie particulière pour l'occupant ni révolte prononcée. Cette attitude ou ce comportement est rarement stable. Le temps donne la dimension cruciale. À l'automne 1940, nombreux sont ceux qui voient l'Allemagne remporter la guerre et nourrissent l'espoir d'une politique d'occupation juste. Plus tard, surtout à partir de 1942, lorsque les probabilités de remporter la guerre s'inversent et que les règlements et mesures mis en place par l'occupant ne laissent que peu d'illusions, la population de nombreux pays se montre de plus en plus hostile à son égard et à celui de ses complices. Les gens

s'adaptent aux changements de circonstances et sont capables d'évoluer dans différentes directions, à nouveau pour toutes sortes de raisons. De même, les pôles de la Résistance et de la collaboration ne constituent pas non plus des catégories bien définies. Certains changent de camp ou compensent leurs écarts de conduite par crainte de représailles. Quelqu'un qui regarde un soldat allemand de travers n'a pas le même palmarès qu'une personne qui fait dérailler un train. L'interprète de la Gestapo qui aide à l'interrogatoire brutal d'un « saboteur » n'est pas comparable au simple abonné à un journal collaborationniste. Il existe donc de nombreuses nuances, de teintes qui, souvent, se diluent lorsque le III^e Reich est mis à genoux.

Comment se passe la répression ?

Quand le rideau tombe, la ligne de démarcation entre le bien et le mal se rigidifie. Partout en Europe, la population se retourne contre les suspects, leur famille et leurs possessions. Ils sont tenus responsables des années de peur, de terreur et de privations. Partout dans le monde, cette période de



Gouda ou Oudewater (Pays-Bas), après mai 1945. Le règlement de comptes avec les amis de l'ennemi se fait aussi en rue, dans toute l'Europe. Raser le crâne des femmes suspectes pour les humilier et afficher leur culpabilité aux yeux de tous est un rituel de libération courant dans de nombreux pays. (Banque d'images 2^e GM)

répression porte le terme générique d'*épuration*. Dans tous les pays, l'euphorie de la Libération va de pair avec une explosion de vengeance. Qui ne parvient pas à se cacher ou à s'enfuir à temps en paie les frais. Au-delà des différences d'intensité, les répertoires de la colère populaire sont généralement identiques : actes de harcèlement, pillages et incendies volontaires, voire violences physiques (agressions et lynchages). Partout où la foule se déchaîne, des scènes similaires se présentent. Elles revêtent parfois un caractère quasi rituel, comme le fait de raser le crâne ou de dessiner des croix gammées sur les maisons de suspects. Les marques de honte et les stigmates corporels distinguent les patriotes des traîtres et sont l'expression du nettoyage symbolique de la société.

Le retrait des troupes allemandes se fait rarement sans heurts et le vide du pouvoir qu'il laisse derrière lui donne libre jeu aux passions populaires avant le retour à l'ordre. Le chaos et le non-droit sont souvent caractéristiques de la Libération. Certains mouvements de résistance attendent avec impatience d'installer un nouveau régime, se disputent ou sont aux avant-postes des représailles contre les citoyens jugés inciviques. D'autres groupements de résistance, les autorités locales ou les partis d'avant-guerre s'efforcent de rétablir les autorités traditionnelles, mais éprouvent des difficultés en raison d'un manque d'hommes et d'armes, de désorganisation et de l'infiltration de forces collaborationnistes. Tant que la guerre n'est pas finie, les troupes alliées sont principalement mobilisées dans la bataille contre les Allemands et leurs alliés. Lors des dernières attaques du III^e Reich, au printemps 1945, les passions se déchaînent à nouveau. Les suspects qui se sont enfuis reviennent au pays, en même temps que les survivants des camps. Cela donne plusieurs fois lieu à des affrontements et des représailles, même là où l'occupant est parti depuis plusieurs mois.

Lorsque l'autorité centrale reprend progressivement les leviers du pouvoir, on s'aperçoit que la politique de répression officielle menée dans divers pays cible souvent un groupe bien plus restreint que ce qu'exige la population. La stigmatisation sociale est plus grande que la portée de la sanction prévue par la loi. Les femmes qui ont entretenu une relation avec un soldat allemand se font fréquemment malmener en rue – injures ou humiliations publiques, voire plus –, alors que la répression officielle n'aboutira générale-



Camp disciplinaire à Vught, juin 1945. Le nombre de suspects détenus dans des camps d'internement aux Pays-Bas est beaucoup plus élevé qu'en Belgique. Fin septembre 1945, entre 120 000 et 150 000 personnes sont enfermées aux Pays-Bas. En Belgique, 70 000 personnes maximum se trouvent derrière les verrous, avec un paroxysme à l'été 1945. (Banque d'images 2^e GM)

ment pas à l'ouverture d'un dossier judiciaire. Les nombreux enfermements illégaux s'inscrivent dans la même logique. Des personnes sans mandat prennent l'initiative de mettre des gens derrière les barreaux qui, au regard de la loi, n'ont rien à y faire. Évidemment, l'incarcération en masse des premiers jours n'est pas illogique. C'est souvent la préoccupation numéro un des différents gouvernements nationaux. Cette mesure protège les suspects des désirs de vengeance de la population, mais elle vise surtout à neutraliser les éléments dangereux et à éviter qu'ils se soustraient à leur peine ou aident l'ennemi sur le départ. Finalement, de nombreux suspects sont libérés et leurs dossiers classés sans suite. Les attentes de la population ne correspondent pas forcément aux résultats de la répression d'État.